

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1673)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 938

présenté par

Mme Dubost, rapporteure thématique et M. Lescure, rapporteur

ARTICLE 71 TER

À l'alinéa 69, après le mot :

« énergie »,

insérer les mots :

«, dans sa rédaction antérieure à la présente loi, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.